

Communiqué de presse

Paris, le 2 février 2010

Lors de sa séance du 1^{er} février le conseil d'administration de l'Université Paris-Dauphine a validé les droits de scolarité applicables au Master de Dauphine dans ses spécialités de **Gestion et d'Economie Internationale et de développement**.

Première université française accréditée EQUIS, Dauphine entend porter la valeur et la notoriété de ses diplômes au meilleur niveau international. A cette fin, elle doit diversifier ses ressources financières. Le coût de la qualité impose d'ajouter aux ressources publiques, l'apport des entreprises, les dons des mécènes, et la contribution des étudiants. Et l'évolution des droits d'inscription fait suite au lancement de la Fondation Dauphine.

Les **Masters de Gestion** (mentions Finance, Management de la performance, Marketing & Stratégie, Management et Organisation) et le **Master d'Economie Internationale et Développement** ont souhaité s'affirmer comme des « Masters Dauphine », diplômes de Grand Etablissement, conférant le Grade de Master et de marquer ainsi la confiance de l'établissement dans la qualité de ses diplômes propres.

A la rentrée 2010, le montant des droits de scolarité de ces Masters de Dauphine, diplômes de grand établissement, sera modulé en fonction des revenus de la famille. Les étudiants boursiers, les étudiants handicapés et les étudiants ayant le statut de réfugié sont exonérés de tout droit. Pour les autres étudiants, les droits s'échelonnent entre 1 500 et 4 000 euros par an, selon les revenus de la famille, et sont réduits par des abattements de 500 euros si la famille comporte plus d'un enfant étudiant et de 500 euros lorsque la résidence de la famille est située en dehors de l'Île de France.

Le montant des droits de scolarité des autres Masters, ainsi que des Licences, reste inchangé.

RENTREE 2010 : MASTERS 1 DE GESTION (sauf CCA)

(Décision du Conseil d'administration du 1 février 2010)

Boursiers : totalement exonérés de droit 0 €	
Non boursiers	
R < 40 000 €	1 000 €
40 000 € < R < 50 000 €	1 500 €
50 000 € < R < 60 000 €	2 000 €
60 000 € < R < 70 000 €	2 500 €
70 000 € < R < 80 000 €	3 000 €
R > 80 000 €	3 500 €

R est le revenu brut global figurant sur la déclaration fiscale de l'année n-2

RENTREE 2010 : MASTERS DE GESTION (sauf CCA)

ET MASTER 2 D'ECONOMIE INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT

(Décision du Conseil d'administration du 1 février 2010)

Boursiers : totalement exonérés de droit 0 €	
Non boursiers	
R < 40 000 €	1 500 €
40 000 € < R < 50 000 €	2 000 €
50 000 € < R < 60 000 €	2 500 €
60 000 € < R < 70 000 €	3 000 €
70 000 € < R < 80 000 €	3 500 €
R > 80 000	4 000 €

R est le revenu brut global figurant sur la déclaration fiscale de l'année n-2

Abattements, quel que soit le revenu	
Plus d'un enfant en formation post bac	Résidence hors IdF
- 500 €	- 500 €

Contact presse
Cécile Fondeur
Université Paris-Dauphine
Tel : 01 44 05 41 03
cecile.fondeur@dauphine.fr